



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

Présents :

Mme Sandra HÄHLEN, maire, Mme Virginie FALCINELLA-GILLARD, Mme Audrey WEST-LAMY, adjoints  
Mme Emilie DACLIN, Mme Sandrine DEBRAND, M. Benoit RATTE, M. Sylvain GONI SAN MARTIN, M.  
Michel ROCHET, Mme Jocelyne GENELETTI, M. Daniel FERNIOT.

Absents excusés : M. Georges MONNIER donne pouvoir à Mme Sandra HÄHLEN, M. Yves  
CHALUMEAU donne pouvoir à Mme Virginie FALCINELLA-GILLARD, Mme Anne LE GUIRIEC-ROY  
donne pouvoir à Mme Audrey WEST-LAMY, Mme Claudine MILLER donne pouvoir à Mme Emilie  
DACLIN, Mme Patricia BOIVIN.

Mme Jocelyne GENELETTI arrive à 19h03. Mme Emilie DACLIN arrive à 19h20.

Mme Virginie FALCINELLA-GILLARD est nommée secrétaire.

L'ordre du jour est accepté.

Le compte-rendu de la séance du 29 mai 2024 est adopté après la demande de rectification de M.  
Michel ROCHET qui demande qu'il soit noté que lors de l'inauguration du PEM, M. Etienne  
ROUGEAUX n'a pas précisé que la commune avait participé au financement.

### **Délibération n° 37-2024** **DPU JACQUEMIN-GUILLAUME/AVIET-LUSTRE**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré,

- décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente de  
l'habitation située 16 Rue Pasteur à Mouchard cadastrée AB 281 - 413 appartenant à  
Messieurs et Madame JACQUEMIN-GUILLAUME Dominique, Christophe et Nathalie.

### **Délibération n° 38-2024** **DPU LACROIX/LACROIX**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré,

- décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente de  
l'habitation située 4 Rue de la République à Mouchard cadastrée AC 11 - 13 appartenant à  
Monsieur LACROIX Frédéric.

### **Délibération n° 39-2024** **DPU CARETTO/CAMERSINI**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré,

- décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente de  
l'habitation située au 9 rue de la Tuilerie à Mouchard cadastrée AB 0035 - 408 appartenant à  
Madame CARETTO Annie.

**Délibération n° 40-2024**  
**Travaux logements école maternelle subvention DETR**

Madame le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention a été déposé en Préfecture pour l'isolation intérieure, le changement des fenêtres de 3 logements et la rénovation de la plomberie du F4 de l'école maternelle. Il a été attribué à la commune une subvention de 18 839 € au titre de la DETR correspondant à 30 % du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide le plan de financement de l'opération d'un montant de 62 798 € H.T.,
- autorise Mme le maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Délibération n° 41-2024**  
**Location F4 école maternelle**

Madame le Maire explique que le logement F4 situé au 1<sup>er</sup> étage de l'école maternelle a été libéré le 14 août 2023. Des travaux de rénovation ont été entrepris concernant l'isolation, le changement de fenêtres et la rénovation de la plomberie. Il convient de relouer cet appartement.

Il pourrait être proposé un loyer mensuel d'un montant de 500 € ainsi que les charges mensuelles d'un montant de 100 € comprenant l'eau, le chauffage et la redevance d'ordures ménagères.

Mme Anne LE GUIRIEC a fait parvenir un courrier en mairie pour la location de ce logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de louer le logement communal à Mme Anne LE GUIRIEC à compter du 01/08/2024,
- Décide de fixer le loyer mensuel à 500 € et les charges mensuelles à 100 € comprenant l'eau, le chauffage et la redevance d'ordures ménagères,
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Délibération n° 42-2024**  
**Travaux gymnase réfection du sol salle des 3 chênes**

Madame le Maire rappelle que la salle des 3 chênes a subi deux dégâts des eaux en août 2023 et en février 2024. Le parquet a été endommagé. L'expertise a eu lieu. Il peut donc être procédé aux travaux de réfection. Diverses entreprises ont été sollicitées pour proposer des devis de différents sols (synthétique ou parquet bois). Il s'avère que la réfection en sol synthétique est moins coûteuse et qu'il n'y a pas de délais importants d'approvisionnement contrairement au bois.

L'entreprise Realsport a fait une proposition de sol synthétique pour un montant de 86 304,15 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir l'entreprise Realsport pour un sol synthétique pour un montant de 86 304,15 H.T.,
- Autorise Mme le maire à signer tout document relatif à cette opération.

3 votes contre : Mrs Rochet et Ferniot, Mme Geneletti

Mme le Maire informe que les experts se sont basés sur un sol synthétique et sur 28% du sol endommagé pour faire une estimation d'indemnisation qui se monterait à 38 124 €. Concernant le choix du revêtement, Mme le maire précise qu'il faut un délai de 12 semaines d'approvisionnement + le temps de dépose et de pose pour un parquet. M. Rochet demande s'il faut refaire tout le sol. Les entreprises contactées ne s'engagent pas à faire une reprise partielle du parquet.

La salle des 3 chênes serait opérationnelle après les vacances de Toussaint et les autres salles à la rentrée de septembre.

M. Rochet réitère que l'assurance n'a pas été très efficace.

**Délibération n° 43-2024**  
**Maitrise d'œuvre aménagement du champ de foire**

Madame le Maire rappelle que Mme Nathalie SORDEL de l'atelier Zou est venue présenter au dernier conseil municipal, le projet d'aménagement du champ de foire finalisé avec les différents groupes de travail. Les aménagements retenus sont un espace de manifestation, deux frontons de football, une structure de jeux pour les 4-12 ans, un skate park, une tyrolienne, une table de ping-pong ainsi que des bancs et des tables de pique-nique. Le projet a été présenté en réunion publique le 3 juillet 2024. Il convient de valider le projet présenté estimé à 400 000 € H.T. et de consulter des cabinets de maître d'œuvre pour réaliser les études et missions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le projet présenté au conseil municipal du 29 mai 2024 pour un montant estimé à 400 000 € H.T.,
- Autorise Mme le maire à consulter des maîtres d'œuvre,
- Autorise Mme le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Mme le maire précise que le cabinet Zou n'est pas habilité à être maître d'œuvre. M. Rochet souligne n'est pas tout à fait d'accord sur l'aménagement prévu.

**QUESTIONS DIVERSES – COMMUNICATIONS**

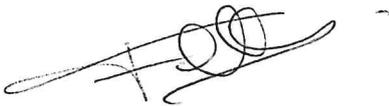
Mme le Maire informe :

- Fontaine devant la mairie : La fuite d'eau a été réparée à Pagnoz. Concernant les poissons rouges, M. Philippe BRIDE en prend quelques-uns et Mme Emilie DACLIN a trouvé une personne qui est intéressée pour récupérer ceux qui restent. La fontaine sera vidée. A voir pour un aménagement futur. M. Rochet pense que l'on pourrait récupérer l'eau du toit pour remplir la fontaine.
- Panneau d'entrée d'agglomération de Mouchard. Le département va changer les panneaux. Les anciens panneaux seront laissés à la commune.
- Préau de la maternelle : La terre a été enlevée et l'étanchéité est en cours. Les vitres ont été enlevées et les ouvertures seront rebouchées. Une nacelle étant sur le chantier, il est demandé à l'entreprise de retirer 2 vasques vétustes au bâtiment Alixant.
- Salon de l'Habitat : Une société souhaite utiliser le gymnase en octobre 2025 pour organiser un salon de l'habitat. Proposition va leur être faite pendant les vacances scolaires avec un prix de location de 700 €.
- Tour de l'Avenir : Des animations seront proposées. Des décorations ont été faites par les bénévoles de la commission décorations. Le département installera un stand Jura Tourisme. Made in Jura va proposer des animations avec un vélo à smoothies et une borne photos. Une réunion organisée par la Préfecture est prévue le 25 juillet pour présenter aux maires des villes traversées le projet et pour parler de la sécurité. Des barrières seront prêtées par les villes de Poligny et Salins Les Bains. La rue de Strasbourg sera coupée à hauteur de la rue de la Raiproz. Une déviation sera mise en place par les HLM pour les habitants de la rue Pasteur et la rue des Varraches. La rue des 3 chênes sera inaccessible. Le parking du lycée du bois sera utilisé. M. Rochet demande si la CCVA a été sollicitée pour une participation financière. Une subvention de 1 000€ a été accordée.
- Rallye du sel : Il aura lieu le 17 août. Assistance prévue sur le parking du restaurant « La Tonnelle ».
- Cyclotourisme : La course cycliste « Louis Pasteur » traversera la commune le 25 août.

- Lettre muscadienne : Mme le maire souhaite revenir sur le mot de l'opposition concernant l'antenne relais afin que les conseillers puissent répondre s'ils sont interpellés. Le dossier déposé en 2023 est le même que celui déposé en 2019 qui était devenu caduque car les travaux n'avaient pas été fait dans le délai des 3 ans. Il n'y a pas eu de courrier d'annulation. Concernant le 14 juillet, la commune n'a jamais organisé de manifestation. Elle a toujours apporté un soutien logistique aux différentes associations.
- Fleurissement : La commission départementale est passée le 11 juillet. Elle a émis que des compliments. Le choix des plantes était justifié. Remerciements à Virginie Falcinella-Gillard et à l'équipe de bénévoles.
- Ambrosie : Mme Geneletti informe qu'un signalement de plant a été fait sur la commune.
- M. Ferniot signale qu'il n'y a pas de visibilité au carrefour de la route de Certémery et de la Rue du Moulin. Le taillage des haies ne peut se faire qu'à partir du mois d'août.
- CCAS : Le repas des aînés aura lieu le 12 janvier 2025.
- Ecole : Mme West-Lamy informe qu'une nouvelle institutrice arrive en maternelle. Les effectifs sont les mêmes que l'année dernière.
- Kermesse : Mme Daclin informe que la kermesse a eu beaucoup de succès. Remerciements aux commerçants pour les lots.
- Fête de la musique : Mme Daclin informe que cela a été très apprécié. Les groupes de musique sont restés malgré la météo pas très clémente.
- M. Rochet demande pourquoi l'éclairage public n'est pas coupé. Mme le Maire explique que la société SPIE a été contactée à plusieurs reprises pour remettre l'horloge à jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

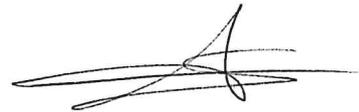
Le secrétaire de séance



Virginie FALCINELA-GILLARD



le Maire



Sandra HÄHLEN